

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021
N° CP-2021-4-3-4

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits d'investissement entre les diverses associations du programme d'éducation à l'environnement, fédérées autour de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace.

Le montant des subventions proposées pour 2021 s'élève à 26 539 € au titre de l'investissement. Ces propositions d'attribution ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du budget primitif 2021 et ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département du Haut-Rhin, lors de sa réunion du 13 novembre 2020. Il vous est proposé de décider d'attribuer l'ensemble de ces subventions.

Par délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-12-6-3 du 11 décembre 2020 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie, la répartition des crédits, les bénéficiaires et les montants des subventions de fonctionnement au titre du Programme d'éducation à l'environnement ont été approuvés dans le cadre des Autorisations d'engagement votées en DM2. Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), une convention a été établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures ou égales à 23 000 €. Ces conventions stipulent qu'en 2021, une nouvelle délibération pourra intervenir, en vue d'octroyer à ces associations une subvention d'investissement. L'ensemble des dispositions des conventions s'applique alors à ces subventions d'investissement, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant. Dans la mesure où de telles conventions ont été conclues avec tous bénéficiaires concernés par le présent rapport, à l'exception de l'association PEP Alsace, aucun avenant n'est à prévoir.

Quant à l'association PEP Alsace, la subvention de fonctionnement attribuée étant inférieure à 23 000 €, elle n'atteindra pas non plus ce seuil avec la subvention d'investissement proposée dans le cadre du présent rapport. Aucune convention n'est nécessaire.

Un avis favorable concernant les projets d'investissement a été émis par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département du Haut-Rhin, lors de sa réunion du 13 novembre 2020.

Il s'agit essentiellement de l'équipement pédagogique, du renouvellement des parcs informatiques et des équipements d'accueil. La liste des bénéficiaires, l'objet de la demande et les montants de subventions proposées ainsi que les modalités de versement sont annexés au rapport.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du budget primitif 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'octroyer six subventions d'investissement aux six bénéficiaires mentionnés en annexe, pour les objets et les montants figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1 au rapport ;
- de préciser que l'octroi de chacune de ces subventions intervient, pour tous les bénéficiaires concernés à l'exception de l'association PEP Alsace, en application de l'article 2 de chaque convention de partenariat 2021 déjà en vigueur conclue avec chaque association bénéficiaire, conventions approuvées par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-12-6-3 du 11 décembre 2020 ;
- de préciser qu'aucune convention n'est nécessaire, en application de la réglementation en vigueur, avec l'association PEP Alsace ;
- d'autoriser le versement de ces subventions aux associations concernées selon les modalités indiquées dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1 de la délibération. Il s'agit d'une dépense globale de 26 539 € en investissement à prélever sur l'opération P225O005, chapitre 204, nature 20421, sous-fonction 76.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written over a faint circular stamp or watermark.

Frédéric BIERRY